

Pour Nos droits dans la branche Notre système de retraite

Le 7 février mobilisons-nous !



Alors que des millions de citoyens sont dans les rues avec une idée chevillée au cœur qu'est la justice sociale, le patronat de la métallurgie avance pas à pas dans sa volonté de réformer (sauce Macron) nos droits dans la branche, conventions collectives et accords nationaux.

Trois ans et demi de négociations, celles-ci sont entrées dans une année décisive, celle sans doute conclusive ! Mais il faut en être convaincu, tout comme pour les retraites, rien n'est encore joué !

Une négociation longue mais capitale !

Depuis près de 4 ans, tous les droits qui organisent au quotidien la vie au travail de 1,4 million de salariés sont renégociés par les syndicats représentatifs (CGT, CFDT, CGC et FO) et l'UIMM (patronat de la branche).

Des classifications au temps de travail, en passant par la formation professionnelle, la santé au travail ou les droits individuels, tout est sur la table depuis septembre 2016. Le patronat jusqu'alors s'est senti pousser des ailes et a aligné sur la table une succession de projets d'accords qui n'ont qu'un seul et même objectif : détricoter les garanties collectives et droits des salariés en les tirant vers le bas.

La responsabilité patronale est entière !

Les droits des travailleurs de la métallurgie qui se sont construits tout au long du XX^e siècle doivent poursuivre le chemin du progrès social. Pourquoi cela en serait-il autrement lorsqu'en 40 ans le produit intérieur brut français a été multiplié par 4 passant de 500 milliards d'euros à plus de 2 000. Tout au contraire le patronat tel un prédateur n'a pas de limite dans son appétit en matière de profit redistribué en dividendes.

Quatre ans de négociation où en sommes-nous ?

► **Classifications :** Avec 125 000 départs en retraite chaque année et ce jusqu'en 2025, les entreprises ont besoin d'attirer de nouveaux salariés



qualifiés. Cela veut dire reconnaissance de leurs qualifications et évolutions de carrière. Au contraire, le patronat ne veut plus tenir compte du diplôme et de l'expérience des salariés pour leur attribuer un coefficient et le salaire attaché. Seul l'emploi occupé sera classé selon une décision unilatérale de l'employeur, avec le risque de voir le salaire varier, à la hausse comme à la baisse selon l'emploi tenu. Exit aussi les seuils d'accueil des diplômes ou l'évolution automatique de début de carrière pour les ingénieurs/cadres.

► **Temps de travail** : les évolutions technologiques, l'aspiration à libérer du temps pour soi, le partage du travail, bref, le besoin de travailler moins pour travailler mieux et travailler tous, invitent à réduire le temps de travail pour tous les salariés cadres et non cadres. C'est le sens de la proposition de la CGT = 32 heures ou un forfait à 200 jours. Mais tout au contraire, le patronat a une idée fixe, c'est de faire travailler plus longtemps. Comment ? En faisant passer le contingent d'heures supplémentaires de 220 à 300 heures voire 450 heures une année sur deux.

► **Droits individuels** : les droits quotidiens, de l'embauche à la rupture du contrat (ex. : période d'essai, absence maladie, congés familiaux, congés d'ancienneté, indemnité retraite...) sont l'occasion d'innover socialement en créant des garanties répondant aux aspirations nouvelles notamment dans la prise en compte de la vie familiale. Ainsi la CGT propose par exemple d'allonger la durée du congé paternité à hauteur du congé maternité, d'améliorer la protection du salarié malade contre le licenciement. Evidemment pour l'UIMM, il est plutôt question de diminution des jours d'ancienneté, fin de la garantie d'emploi du salarié absent pour maladie. Voilà ce que projette l'UIMM pour les salariés de la métallurgie.

Des sujets majeurs restent à négocier en 2020, notamment les rémunérations. Il s'agit bien sûr des salaires *minima* de la branche mais pas seulement. D'autres éléments comme la majoration des heures de travail de nuit, la majoration des forfaits (en heures ou en jours) ou les primes seront aussi rediscutés.

Ainsi, la prime d'ancienneté qui constitue un élément conséquent dans la rémunération sera sur la table. À l'image des propositions faites de l'UIMM jusqu'alors, on peut fort bien imaginer ce qu'il pourrait advenir de cette prime si on laisse faire le patronat.

C'est évident, on ne peut pas laisser le patronat parvenir à ses fins en cassant nos garanties collectives acquises progressivement depuis des dizaines d'années.

À l'image de la bataille actuelle pour garder et améliorer notre système de retraite, c'est la mobilisation des salariés de notre branche qui permettra d'inverser le rapport de forces pour faire pencher la balance des droits et garanties collectives en faveur des salariés.

Le 7 février, prenons en main notre avenir dans la métallurgie et imposons à l'UIMM d'autres choix pour obtenir une convention collective nationale de progrès social avec des droits de haut niveau.